



Accédez à votre profession FORMATION DE BASE



FORMULE EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE
DIRIGEANT D'AGENCE – DAA.01

FR



CE PROGRAMME EST RECONNU PAR L'OACIQ ET PERMET L'INSCRIPTION À L'EXAMEN DE CERTIFICATION À TITRE DE DIRIGEANT D'AGENCE

Ce programme est composé des cours suivants :




7 COURS DE SPÉCIALISATION

- Obligations de l'agence et supervision des activités
- Gestion et planification des activités de l'agence
- Gestion et développement du capital humain
- Le dirigeant d'agence au quotidien : organisation du travail
- Collaboration et relations d'affaires avec les différents partenaires
- Synthèse : organisation et obligations
- Synthèse : gestion et planification

Pour toutes questions concernant les cours de spécialisation, veuillez svp vous adresser à votre conseiller aux études.

Durée :	270 heures (à partir de 7 mois ou plus)
Formule :	En français seulement En classe virtuelle combinée avec une présence en classe réelle de jour à notre campus de l'Île-des-Soeurs
Horaire :	Deux matinées par semaine en classe virtuelle de 8 h 30 à 12 h 30 ET deux semaines intensives en classe (Île-des-Soeurs)
Nos services :	Accès au portail étudiant Omnivox

3 CAMPUS POUR MIEUX VOUS SERVIR

-  Campus de l'Île-des-Soeurs
600, chemin du Golf, Île-des-Sœurs (Québec) H3E 1A8
-  Campus de Laval
3224, avenue Jean-Béraud, bureau 208, Laval (Québec) H7T 2S4
-  Campus de Brossard
6300, avenue Auteuil, bureau 135, Brossard (Québec) J4Z 3P2

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admissible au programme de Dirigeant d'agence [DAA.01], le courtier immobilier qui détient un permis valide de l'OACIQ. L'étudiant devra fournir une copie de son permis au moment de son inscription.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Il faut fournir les documents suivants par courriel ou en personne :

Une copie du permis de l'OACIQ valide.

Une preuve de scolarité : nous acceptons les diplômes d'études secondaires (ou plus élevé) ou d'études en immobilier, ou les relevés de notes.

Une preuve d'identité, seulement l'un des documents suivants est accepté selon le cas :

- le certificat de naissance (grand format) émis par une province canadienne;
- la carte de citoyenneté ou le certificat de citoyenneté (pour les personnes naturalisées);
- le certificat de commémoration de citoyenneté canadienne délivré par Citoyenneté et Immigration Canada;
- la fiche relative au droit d'établissement [IMM 1000] ou la confirmation de résidence permanente [IMM 5292 ou IMM 5688];
- la carte de résidence permanente;
- le visa de travail (pour les résidents temporaires en attente de la procédure d'immigration).

Le contrat de services éducatifs et la demande d'admission complétés doivent être envoyés à votre conseiller aux études. Si vous ne les avez pas reçus par courriel ou en personne, vous pouvez les demander en envoyant un courriel à

demande.admission@collegeimmobilier.com.

Veuillez noter que seulement les copies des documents sont requises.